

Envoi Carnier interne  
31/07/15

Le 31 juillet 2015



**OBJET : Demande d'accès à l'information en date du 15 juillet 2015**

Monsieur,

Suite à votre requête du 15 juillet 2015, par laquelle vous avez fait une demande afin d'obtenir :

1. Le salaire annuel et ainsi que les détails de toutes autres formes de rémunération pour l'année 2015 ;
2. Le pourcentage de progression versé à la suite de l'évaluation du rendement ;
3. Le montant annuel respectif versé par l'employeur et l'employé pour l'assurance collective

En ce qui concerne le personnel suivant :

Jacques Allain - Chef de service aménagement et manutention  
Stéphane Benoit - Chef de service développement commercial - TE  
Sara Bergevin - Chef de service ententes commerciales  
Marie-Josée Boillard - Directrice adjointe technologies événementielles  
Luc Charbonneau - Directeur développements des affaires et alliances stratégiques  
Robert Charron - Chef sécurité  
Raymond Guay - Chef de service entretien spécialisé  
Isabelle Guindon - Directrice ressources humaines  
Renée Langlois - Chef de service - conférence, réunion et gala  
Raymond Larivée - PDG  
Élaine Legault - Directrice de la production  
Anaïs Lesne - Directrice adjointe marketing  
Robert Lessard - Chef de service relations de travail et gestion des politiques  
Jocelyne Mondou - Chef de service des ressources financières  
Catherine Paul - Directrice adjointe développements des affaires  
Marie-Claude Roy - Directrice adjointe alliances stratégiques et recherche commerciale  
André Saucier - Vice-Président aux finances et à l'administration  
Francis Tanguay - Chef de service, service à la clientèle  
Lucie Vaillancourt - Contrôleur  
Nicolas Joël - Directeur adjoint congrès et événements  
Francis Lefebvre - Directeur TI  
Chantal Desforges - Conseillère Ressources humaines  
Stéphane Alarie - Directeur de l'Immeuble

Vous trouverez joint à la présente :

- Copie du communiqué 2015-08 du Conseil du Trésor, confirmant la majoration des échelles liée à l'indice des prix à la consommation au 31 mars 2015.
- Conformément à l'article 57 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les documents en notre possession concernant les salaires du personnel de direction ainsi que l'échelle salariale pour un membre du personnel.

Tout le personnel de direction s'est vu attribué une majoration de 1% au 31 mars 2015. Aucun autre ajustement n'a été fait pour l'année 2015, mis à part les ajustements pour les cadres visés par les documents que vous retrouverez ci-joint. Concernant l'échelle salariale du membre du personnel visé par votre requête, elle a également été majorée de 1% au 31 mars 2015. Aucun autre ajustement n'a été fait pour l'année 2015.

Notez que Mme Marie-Josée Boilard n'est plus à l'emploi du Palais des congrès de Montréal.

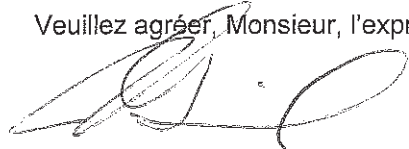
Notez également que le pourcentage de progression versé à la suite de l'évaluation du rendement ne vous est pas fourni considérant que ce n'est pas un renseignement qui porte sur le traitement, le poste ou les fonctions de l'employé mais il s'agit plutôt de renseignement qui touchent sa compétence quant à l'accomplissement de sa tâche ce qui n'a pas un caractère public.

Concernant le montant annuel respectif versé par l'employeur et l'employé pour l'assurance collective, nous n'avons pas de document répondant à votre requête. Permettez-moi, de vous informer que l'assurance collective est entièrement payée par le personnel cadre.

La présente vous est transmise conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et peut faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article 135 de la loi, d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Considérant les informations jointes à la présente, nous vous prions d'utiliser ces informations avec prudence et discernement de manière à ne pas porter atteinte aux personnes concernées.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Isabelle Guindon, CRHA  
Directrice des ressources humaines

---

---

**ENVOI PAR COURRIEL**

**DESTINATAIRES :** Responsables des ressources humaines

**EXPÉDITEUR :** M. Jean-Olivier Ferron  
Directeur général

**DATE :** Le 20 avril 2015

**OBJET :** **Confirmation de la majoration des échelles liée à l'indice des prix à la consommation au 31 mars 2015**

---

Statistique Canada a publié le 17 avril 2015 l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour le mois de mars 2015. Ces données permettent de confirmer qu'une bonification salariale de 1,0 %, liée à la croissance de l'IPC s'applique à compter du 31 mars 2015 à l'ensemble de votre personnel dont les conditions de travail prévoient une telle bonification.

Le communiqué 2015-03 qui vous a été transmis le 18 février 2015 précisait la méthode utilisée dans le secteur public et parapublic pour ajuster les échelles de traitement. Dans l'éventualité où votre organisme aurait choisi d'attendre la publication de la donnée par Statistique Canada avant d'effectuer l'ajustement salarial, cette majoration devra être appliquée aux taux et échelles de traitement en vigueur au 30 mars 2015, avec effet au 31 mars 2015.

Pour tout renseignement additionnel, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller ou conseillère de la Direction de la coordination intersectorielle des négociations et organismes publics.

Jé vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



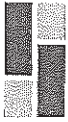
Jean-Olivier Ferron

c. c. M. Frédéric Bernier, Directeur de la coordination intersectorielle des négociations et organismes publics

RÉVISION DE TRAITEMENT 2014-2015

Nom/Prenom	Titre	Nom Courant	Niv_Poste	Trait_base 2015.03.30	Trait_base 2015.03.31 Maj: 1%	Cote	Trait_base 2015.04.02	Boni	Remarque
LARIVÉE, Raymond	Membre du conseil d'administration et président-directeur général	Société du Palais des congrès de Montréal	DMO7	188 076 \$	189 957 \$		192 748 \$	- \$	

✓  
27914  
P.S.O.



Date : Le 12 juin 2015

Destinataire Nom : André Saucier

c.c. : Jocelyne Mondou

Expéditeur Nom : Raymond Larivée

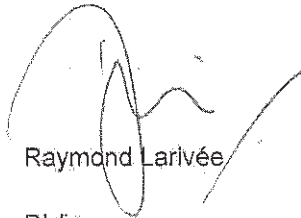
Objet : Révision de votre traitement / Avril 2015

Les membres du conseil d'administration ont approuvé, lors de la réunion du 11 juin 2015, conformément aux dispositions prévues à la Politique de rémunération variable du personnel cadre de la Société du Palais des congrès de Montréal, le versement des montants relatifs à la progression dans les échelles salariales.

Conséquemment, votre rémunération est établie comme suit :

Échelle salariale au 1er avril 2015		Salaire annuel
[REDACTED]		
• Salaire au 31 mars 2015		164 808 \$
• Salaire au 1 <sup>er</sup> avril 2015 - majoration 0%		164 808 \$
[REDACTED]		
• Progression maximale sur échelle		2 802 \$
		<b>167 610 \$</b>

Je vous remercie pour l'excellent travail effectué au cours de cette période et souhaite votre entière collaboration à l'atteinte des objectifs du Palais.



Raymond Larivée

RL/ig



Palais des congrès  
de Montréal

Note de service

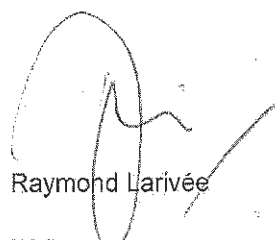
Date :	Le 12 juin 2015
Destinataire	Nom : Stéphane Alarie
	c.c. : Jocelyne Mondou
Expéditeur	Nom : Raymond Larivée
	Objet : Révision de votre traitement / Avril 2015

Les membres du conseil d'administration ont approuvé, lors de la réunion du 11 juin 2015, conformément aux dispositions prévues à la Politique de rémunération variable du personnel cadre de la Société du Palais des congrès de Montréal, le versement des montants relatifs à la progression dans les échelles salariales.

Conséquemment, votre rémunération est établie comme suit :

Échelle salariale au 1er avril 2015		Salaire annuel
[REDACTED]		
• Salaire au 31 mars 2015		123 220 \$
• Salaire au 1 <sup>er</sup> avril 2015 - majoration 0%		123 220 \$
[REDACTED]		
• Progression maximale sur échelle	510 \$	123 730 \$

Je vous remercie pour l'excellent travail effectué au cours de cette période et souhaite votre entière collaboration à l'atteinte des objectifs du Palais.

  
Raymond Larivée  
RL/ig



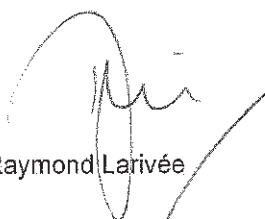
Date :	Le 12 juin 2015
Destinataire	Nom : Sara Bergevin
	c.c. : Luc Charbonneau, Jocelyne Mondou, Isabelle Guindon
Expéditeur	Nom : Raymond Larivée
	Objet : Révision de votre traitement / Avril 2015

Les membres du conseil d'administration ont approuvé, lors de la réunion du 11 juin 2015, conformément aux dispositions prévues à la Politique de rémunération variable du personnel cadre de la Société du Palais des congrès de Montréal, le versement des montants relatifs à la progression dans les échelles salariales.

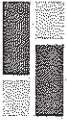
Conséquemment, votre rémunération est établie comme suit :

Échelle salariale au 1er avril 2015	Salaire annuel
• Salaire au 31 mars 2015	90 632 \$
• Salaire au 1 <sup>er</sup> avril 2015 - majoration 0%	90 632 \$
• Progression maximale sur échelle	2 926 \$
	<b>93 558 \$</b>

Je vous remercie pour l'excellent travail effectué au cours de cette période et souhaite votre entière collaboration à l'atteinte des objectifs du Palais.

  
Raymond Larivée

RL/ig



Date : Le 12 juin 2015.

Destinataire Nom : Anais Lesne

c.c. : Chrystine Loriaux, Jocelyne Mondou, Isabelle Guindon

Expéditeur Nom : Raymond Larivée

Objet : Révision de votre traitement / Avril 2015

Les membres du conseil d'administration ont approuvé, lors de la réunion du 11 juin 2015, conformément aux dispositions prévues à la Politique de rémunération variable du personnel cadre de la Société du Palais des congrès de Montréal, le versement des montants relatifs à la progression dans les échelles salariales.

Conséquemment, votre rémunération est établie comme suit :

Échelle salariale au 1er avril 2015		Salaire annuel
[REDACTED]		
• Salaire au 31 mars 2015		90 233 \$
• Salaire au 1 <sup>er</sup> avril 2015 - majoration 0%		90 233 \$
[REDACTED]		
• Progression maximale sur échelle	3 325\$	93 558 \$

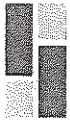
Je vous remercie pour l'excellent travail effectué au cours de cette période et souhaite votre entière collaboration à l'atteinte des objectifs du Palais.



Raymond Larivée

RL/ig





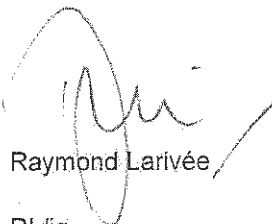
Date :	Le 12 juin 2015
Destinataire	Nom : Francis Tanguay
	c.c. : Éline Legault, Jocelyne Mondou, Isabelle Guindon
Expéditeur	Nom : Raymond Larivée
	Objet : Révision de votre traitement / Avril 2015

Les membres du conseil d'administration ont approuvé, lors de la réunion du 11 juin 2015, conformément aux dispositions prévues à la Politique de rémunération variable du personnel cadre de la Société du Palais des congrès de Montréal, le versement des montants relatifs à la progression dans les échelles salariales.

Conséquemment, votre rémunération est établie comme suit :

Échelle salariale au 1er avril 2015	Salaire annuel
• Salaire au 31 mars 2015	86 785 \$
• Salaire au 1 <sup>er</sup> avril 2015 - majoration 0%	86 785 \$
• Progression sur échelle	3 905 \$
	<b>90 690 \$</b>

Je vous remercie pour l'excellent travail effectué au cours de cette période et souhaite votre entière collaboration à l'atteinte des objectifs du Palais.

  
Raymond Larivée  
RL/ig



Date :	Le 12 juin 2015
Destinataire: Nom :	Isabelle Guindon
c.c. :	Jocelyne Mondou
Expéditeur Nom :	Raymond Larivée
Objet :	Révision de votre traitement / Avril 2015

Les membres du conseil d'administration ont approuvé, lors de la réunion du 11 juin 2015, conformément aux dispositions prévues à la Politique de rémunération variable du personnel cadre de la Société du Palais des congrès de Montréal, le versement des montants relatifs à la progression dans les échelles salariales.

Conséquemment, votre rémunération est établie comme suit :

Échelle salariale au 1 <sup>er</sup> avril 2015	Salaire annuel
• Salaire au 31 mars 2015	123 365 \$
• Salaire au 1 <sup>er</sup> avril 2015 - majoration 0%	123 365 \$
• Progression maximale sur échelle	365 \$
	<b>123 730 \$</b>

Je vous remercie pour l'excellent travail effectué au cours de cette période et souhaite votre entière collaboration à l'atteinte des objectifs du Palais.

  
Raymond Larivée

RL/ig



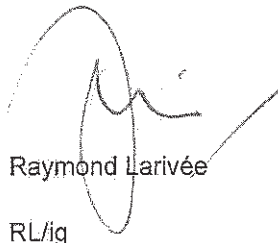
Date :	Le 12 juin 2015
Destinataire:	Nom : Francis Lefebvre
	c.c. : André Saucier, Jocelyne Mondou
Expéditeur	Nom : Raymond Larivée
	Objet : Révision de votre traitement / Avril 2015

Les membres du conseil d'administration ont approuvé, lors de la réunion du 11 juin 2015, conformément aux dispositions prévues à la Politique de rémunération variable du personnel cadre de la Société du Palais des congrès de Montréal, le versement des montants relatifs à la progression dans les échelles salariales.

Conséquemment, votre rémunération est établie comme suit :

Échelle salariale au 1er avril 2015		Salaire annuel
[REDACTED]		
• Salaire au 31 mars 2015		109 287 \$
• Salaire au 1 <sup>er</sup> avril 2015 - majoration 0%		109 287 \$
[REDACTED]		
• Progression sur échelle	4 918 \$	114 205 \$

Je vous remercie pour l'excellent travail effectué au cours de cette période et souhaite votre entière collaboration à l'atteinte des objectifs du Palais.

  
Raymond Larivée  
RL/ig

**ÉCHELLES SALARIALES  
PERSONNEL NON SYNDIQUÉ**

POSTES NON SYNDIQUÉS	Au 1er avril 2014		Au 31 mars 2015	
	Minimum des échelles	Maximum des échelles	Minimum des échelles	Maximum des échelles
Conseillère - ressources humaines	53 658 \$	70 644 \$	54 195 \$	71 350 \$